

N° 177/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

DM n°3 Budget Principal :
dégrèvement TASCOM

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
- Absent(e)s** Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Suite à un écart entre le chiffre d'affaires retenu par la DGfip pour le calcul de la TASCOM de la société PIPOLUX à Quingey et le chiffre d'affaires réel, la DGFIP a procédé à une régularisation = écart 2 787,55 €.

En application du 1 de l'article 1960 du code général des impôts, les dégrèvements en matière d'impôts directs et de taxes assimilées qui ne donnent pas lieu à un prélèvement pour frais de non-valeurs au profit de l'État sont supportés par la collectivité intéressée. En conséquence, ce dégrèvement des droits relatifs à la TASCOM doit être pris en charge par la CCLL sur le compte 739 118 « autres reversements de fiscalité ».

Les crédits n'étant pas prévus au BP, il est proposé la DM suivante pour une alimentation de 3 000 € au compte 739 118 :

25025 Code INSEE	C.C. LOUE LISON Budget Communauté LOUE LISON 00100	DM n°3 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
dégrèvement TASCOM

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617-020 : Etudes et recherches	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739118-020 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

A l'unanimité le conseil communautaire valide la DM n°2 au budget principal ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

